
Groupe d'experts
des Nations Unies pour la normalisation
des noms géographiques

Document
de travail
No. 76

18e Session
Genève, 12-23 août 1996

Point 5
de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS DES DIVISIONS

Rapport d'activité de la Division Romano-Hellénique

Présenté par Mme Sylvie Lejeune (France)

18e SESSION DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES

POUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Genève, 12 - 23 août 1996

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIVISION

ROMANO-HELLÉNIQUE

Présenté par Mme Sylvie Lejeune

FRANCE

18e session du GENUNG
Rapport d'activité de la division romano-hellénique
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ESPAGNE

L'activité de l'Institut Géographique National espagnol en matière de toponymie concerne la rédaction de directives pour l'exécution de la cartographie, de même que la constitution d'une nomenclature nationale.

Le Registre Central de Cartographie a été constitué par Décret Royal du 17 novembre 1994, qui en définit le régime juridique et le fonctionnement. Ce Registre Central comprend le registre des délimitations territoriales (frontières, limites des communautés autonomes, des provinces des communes etc.), de même que l'établissement d'une nomenclature géographique nationale.

Le Décret Royal prévoit que la nomenclature géographique nationale (NGN) devra comporter les noms des entités administratives, des lieux habités de plus de cinquante habitants, des détails orographiques et hydrographiques, ainsi que des voies de communication.

Tous les noms des entités territoriales administratives sont saisis sous leur forme officielle telle qu'elle figure dans le Registre du Ministère des Administrations Publiques (M.A.P.). Les noms des autres localités sont conformes à la liste publiée par l'Institut National de la Statistique, dont le dernier recensement date de 1991.

Enfin, le Décret Royal stipule que le Registre Central de Cartographie sera entièrement informatisé sous Dbase IV.

ROUMANIE

Durant la période 1994-1996, la Direction Topographique Militaire a publié de nombreux articles et a participé à des manifestations scientifiques nationales et internationales, en vue de diffuser les travaux et les recommandations du GENUNG.

En l'absence d'un organisme national chargé de la normalisation toponymique, la Direction Topographique Militaire a pris des mesures pour organiser une rencontre entre des représentants des plus importantes institutions dans ce domaine (Direction Topographique Militaire, Académie Roumaine, Institut de Géographie, Institut de Géodésie, Université de Bucarest, Institut de Linguistique etc.) en vue d'analyser le projet de directives toponymiques soumis aux membres de la division romano-hellénique.

En 1994, la Direction Topographique Militaire a proposé à l'Académie Roumaine l'établissement d'une autorité toponymique nationale. Le praesidium de l'Académie Roumaine a donné son accord pour qu'un Comité national pour la normalisation des noms géographiques soit constitué au sein de l'Académie.

A l'heure actuelle, des démarches ont été entreprises afin que cette autorité nationale soit officialisée par une décision gouvernementale.

FRANCE

La normalisation appliquée à la cartographie continue de relever de la Commission de toponymie de l'Institut Géographique National (I.G.N.). La Commission édicte les principes de recueil et de notation des toponymes portés sur la carte de base au 1:25 000 ; elle contrôle les documents issus des travaux de terrain avant leur enregistrement dans la base de données topographiques actuellement en cours à l'I.G.N., à raison d'une quarantaine de feuilles au 1:50 000 par an.

Par ailleurs, l'I.G.N. a terminé la saisie informatisée des toponymes de la carte de base, soit environ 2 millions de noms. Cette entreprise, décidée en 1979, a notamment permis un important travail de normalisation de la toponymie dialectale, puisque tous les états des noms ont été contrôlés par la Commission avant leur exploitation. Le chargement de cette saisie dans un serveur général permettra de disposer d'une base de données toponymiques en 1997.

Enfin, la Commission de toponymie a mis à jour un "Glossaire de termes dialectaux", précédemment publié en 1963, en vue d'une édition grand public prévue en 1997.

La promotion de la toponymie est assurée par la Commission Nationale de Toponymie (CNT) qui, au cours de ces deux dernières années, a renforcé son action tant sur le plan national qu'international. Dans ce but, la CNT a constitué 3 groupes de travail ayant pour mandat :

- une "Base de données toponymiques nationale", qui pourrait s'organiser à partir des 3 bases françaises actuellement existantes (I.G.N., Cadastre, Bibliothèque Nationale) ;
- la "Documentation - Communication", afin de favoriser toutes les initiatives d'études et de publications dans ce domaine ; plusieurs projets ont été formés, concernant en particulier la série des dictionnaires topographiques départementaux, incomplète à ce jour ;
- l' "International - Francophonie ", chargé de la coopération avec les autres pays ou régions francophones, en vue d'étudier les problèmes toponymiques propres à la langue française.

Durant le premier semestre de 1996, la CNT a consacré une part importante de son activité à préparer un séminaire de toponymie des pays d'Afrique francophone, qui s'est tenu à Paris les 3, 4 et 5 juin 1996 (voir compte rendu au point 8 de l'ordre du jour provisoire).

Par ailleurs, la CNT a poursuivi son programme de coopération avec la Commission de Toponymie du Québec (CTQ).

COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE

Dans le cadre de leur protocole d'accord signé en 1994, la France et le Québec ont réalisé trois missions bi-latérales en 1995. Ces missions ont permis de préciser les travaux à réaliser en 1996, à savoir :

- Ponts toponymiques franco-québécois

En vue de publier un dictionnaire thématique consacré aux relations entre la France et le Québec, la CTQ a décidé de mettre au point un ouvrage décrivant l'histoire et la nature des liens de toponymes communs à la France et au Québec.

Une publication témoin d'environ 200 noms sera préparée pour une exposition prévue en 1999 au Musée de la civilisation de Québec à l'occasion du 30e anniversaire de la coopération franco-québécoise.

- Dictionnaire de terminologie toponymique

La version française du dictionnaire établi en anglais par le groupe de travail ad hoc du GENUNG a été assurée conjointement par les experts québécois et français. Les deux versions ont été échangées à l'occasion des missions québécoises, afin de normaliser la présentation de l'ensemble (voir présentation au point 10 de l'ordre du jour provisoire).

- Création d'une division francophone au GENUNG

Lors d'une réunion tenue le 17 juin 1996 au Ministère des Affaires Étrangères français, en présence de M. Dorion, président de la commission de toponymie du Québec, les représentants français et canadiens au GENUNG ont posé le principe de la création d'une division francophone.

Les gouvernements respectifs de ces pays apportent leur soutien à ce projet, pour lequel une résolution a été préparée en vue de la 7e Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

1. National authorities on the Standardization of Geographical Names

Authorities, dealing with the Standardization of Geographical Names in Greece, are the following:

A. Committee on Geographical Names of the Ministry of Interior.

(Deals with geographical names of populated places)

B. Hellenic Military Geographic Service.

(Responsible for the Standardization of Geographical Names used on the topographical maps it publishes)

C. Hellenic Navy Hydrographic Service.

(Responsible for the Standardization of Geographical Names used on Nautical Charts and Publications)

D. Ministry for the Environment and Public Works

(Responsible for the Standardization of Geographical Names to Road Signs)

When necessary, representatives of the above authorities meet in order to coordinate their work.

2. Romanization Systems

The romanization system used on topographical maps and nautical Charts is ELOT 743. The *Hellenic Military Geographic Service* has been using ELOT 743 since 1987, and is currently revising, in accordance with this system, every older map.

The *Hellenic Navy Hydrographic Service* has applied the ELOT 743 system in all of its products for the past ten years.

The *Ministry for the Environment and Public Works* also gradually applies the system on new road signs.

3. Toponymic Guidelines for Map and Other Editors

A recently established joint working group is expanding and revising the guidelines submitted by Greece to the UNGEGN in the past, according to the terms of the Romano-Hellenic Division.

4. Catalogues of Geographical Names/ Glossaries of Geographical Terms

The *Hellenic Military Geographic Service* has published a four volume Gazetteer of Geographical Names used on 1: 50.000 scale maps. This Gazetteer, edited in Greek language, has also been converted to roman alphabet in accordance with the ELOT 743 romanization system. It is available in digital form in both alphabets.

The Hellenic Navy Hydrographic Service has published a Glossary of Geographical Terms entitled "Symbols and Abbreviations used on Hellenic Nautical Charts" and a detailed Gazetteer on Maritime Geographical names, which will be submitted to the next session of the United Nations Group of Experts on Geographical Names.

18^e session du Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Genève, 12-23 août 1996

Projet de résolution pour la septième Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiques : création d'une
Division francophone

Présenté par le Canada et la France

La Conférence,

Considérant que les pays francophones ont en commun une problématique tant du point de vue toponymique que culturel,

Considérant que les pays francophones sont actuellement répartis dans différentes divisions selon des critères géographiques peu adaptés à l'expression de la francophonie,

Considérant que le regroupement de ces pays au sein d'une même division serait de nature à favoriser leur participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Notant que le protocole de coopération déjà existant entre le Canada (Québec) et la France constitue un cadre adéquat pour engager ce processus,

Recommande que la division ci-après soit ajoutée au nombre des divisions :

Division francophone